Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Stationnements interdits place du Soleil levant à Grisy-les-Plâtres.



Pour permettre les stationnements des véhicules des commerces itinérants en toute sécurité, pour les clients et les commerçants, suivant les arrêtés municipaux du 16 septembre 2022 (voir- ci-contre) les stationnements automobiles sont interdits aux jours et horaires suivants :

- *les 1er, 3ème et 5ème jeudis 2022 de 14h00 à 23h00, sur 4 places de parking matérialisées.*
- *les samedis 2022 de 14h00 à 23h00, sur 3 places de parking matérialisées.*

Parking automobile
Place du soleil levant
95810
Grisy-les-Plâtres
Documents
Arrêtés municipaux du 16 septembre 2022.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69